

# FLASH INFO

Commission Blanchet exceptionnelle du mardi 03/03/2020

## Informations du SNPDEN-UNSA



**RESPONSABLES**  
(académiques et nationaux)

### Secrétaire académique

Joël Delhopital, Proviseur  
Lycée Decrétot, Louviers  
[joel.delhopital@ac-rouen.fr](mailto:joel.delhopital@ac-rouen.fr)

### Secrétaires académiques adjoints

Marie-Stéphane Bonnet  
Principale  
Collège Montaigne, Le Vaudreuil  
[marie-stephane.bonnet@ac-rouen.fr](mailto:marie-stephane.bonnet@ac-rouen.fr)

Frédéric Delamare,  
Proviseur  
Lycée Les Bruyères, Sotteville-lès-Rouen  
[frederic.delamare@ac-rouen.fr](mailto:frederic.delamare@ac-rouen.fr)

### Secrétaire départemental 27

Adrien Moncomble, Principal  
Collège Anquetin Etrepagny  
[adrien.moncomble@ac-rouen.fr](mailto:adrien.moncomble@ac-rouen.fr)

### Secrétaire départemental 76

Sylvain Caron, Principal  
Collège Les Hauts du Saffimbec, Pavilly  
[sylvain.caron@ac-rouen.fr](mailto:sylvain.caron@ac-rouen.fr)

Adresse académique :  
[snpden@ac-rouen.fr](mailto:snpden@ac-rouen.fr)

## Compte-rendu du SNPDEN-UNSA

10 Présents pour le SNPDEN-UNSA : en visioconférence pour Caen et en présentiel pour Rouen : Hugues BROUSTAIL, Frédéric DELAMARE, Joël DELHOPITAL, Blaise LEGRAND, Alison LE PRADO, Franck MARIE, Catherine PIEL, Anne ROUSSEL, Vincent TROCHERIE, Nicolas VILLENEUVE

## INTRODUCTION PAR MADAME LA RECTRICE

Mme La Rectrice fait un point aux organisations syndicales sur la crise du COVID-19 après la tenue du CHSCTA

- Épidémie importante et évolutive avec des consignes qui changent rapidement
- Nécessité d'une grande vigilance face aux consignes données
- Ne pas plonger les équipes et la population dans la psychose – il faut donner les informations en toute transparence
- L'urgence est de protéger les élèves et les personnels : c'est le principe de précaution qui prévaut en suivant les consignes du ministère
- Le ministère-chef de file est celui de la santé et de la solidarité et par répercussion le M. le Préfet et l'ARS dans les régions

Le MEN doit appliquer et décliner dans notre ressort d'intervention les consignes interministérielles. En conséquence, Mme la Rectrice rappelle que nous n'avons pas à aller sur le territoire médical et qu'il ne faut pas hésiter pour certaines questions à renvoyer au 0 800 130 000, aux cellules d'écoutes des DSDEN ou à l'ARS.

Mme la Rectrice assume que les consignes sont nombreuses et peuvent être contradictoires entre celles données pour le stade 1 et celles pour le stade 2. Le choix a été pris de décliner les consignes en temps réel pour fournir l'information la plus complète possible et le plus rapidement possible ; au risque d'envoyer un annule et remplace par la suite s'il y a évolution.

À l'heure actuelle, les consignes ne sont pas stabilisées ; il faudra rester vigilant. Mme la Rectrice rappelle les préconisations en vigueur et notamment la FAQ qui sont publiées [sur le site du MEN](#) avec la date de leur mise à jour.

Madame la Rectrice précise également la notion de cluster. Cluster : plusieurs personnes infectées, repérées par ARS, dans une zone précise.

## INTERVENTION DES IA-DASEN

Les DSDEN ont communiqué auprès des collectivités territoriales, notamment sur les questions d'hygiène et ce en lien avec les préfetures pour se coordonner. Il est rappelé la nécessité de ne pas inventer des réponses, si on ne les a pas. L'interprétation individuelle doit être réduite à son maximum. Des cellules d'écoute dans chaque DSDEN et au Rectorat ont été créées. Il ne faut pas hésiter à y renvoyer les familles et les personnels (AED, AP, AESH) qui ont des questions.

Par ailleurs, il a été rappelé que c'est l'ARS sous l'autorité du Préfet qui décidera ou non de la fermeture sectorisée d'établissement en fonction de l'évolution de la situation.

## DECLARATION DE J. DELHOPITAL AU NOM DU SNPDEN-UNSA

Le **SNPDEN-UNSA** tient tout d'abord à vous remercier, Madame la Rectrice, ainsi que Mesdames et Messieurs les IA-DASEN pour la mise en place d'un dialogue direct avec les chefs d'établissement concernant la gestion de cette nouvelle crise que constitue le Covid 19.

Vous remarquerez toutefois que nous avons à escient utilisé le terme de chef d'établissement et non de personnel de direction, car nous regrettons en revanche que les adjoints aient été destinataires des SMS d'alerte, mais ont été oubliés – ou du moins une partie d'entre eux – dans la communication par mail qui a suivi.

Nous avons également parlé de nouvelle crise, car cette année 2019-2020 aura été marquée jusqu'à aujourd'hui par une série d'événements particulièrement anxiogènes et épuisants : Réforme du lycée, mise en place des PIAL, Lubrisol, E3C, DHG en baisse, mise en place des téléservices orientation et maintenant Covid 19.

Nous souhaitons profiter de ce temps de rencontre pour revenir très rapidement sur les E3C qui ont constitué dans les lycées l'actualité phare de la précédente période. La crise des E3C a laissé les équipes de direction exsangues aux vacances d'hiver. L'épidémie de Covid19 arrive donc à un moment où nos défenses immunitaires professionnelles sont au plus bas et nous rend donc particulièrement vulnérables.

Dans ce contexte, il est indispensable que notre hiérarchie ne parle que d'une seule voix, que les consignes soient strictement identiques d'un département à l'autre. Les équipes de direction ont besoin d'une ligne claire sur laquelle s'appuyer. Il en va de la cohérence de l'État à tous les échelons et de la légitimité, déjà bien entamée, des personnels de direction. Cela est particulièrement vrai concernant les mesures d'éloignement des cas suspects, des consignes concernant le rôle et la protection des personnels soignants, des consignes concernant les internats, les voyages scolaires, les mobilités individuelles entrantes et sortantes, l'accueil de groupes étrangers, les rassemblements (portes ouvertes, forums, compétitions sportives UNSS...).

Les établissements ont besoin de termes juridiques non contestables pour espérer obtenir des remboursements concernant les organismes de voyages ou l'agence ERASMUS. Les termes de « suspension » ou de « report » ne peuvent suffire s'il s'agit en fait d'annuler toute sortie du territoire jusqu'en septembre comme cela est demandé dans certaines académies. Il est indispensable que le terme « annulation » soit écrit noir sur blanc si tel doit être le cas. Concernant l'accueil d'étrangers dans nos établissements, il s'agit également de pouvoir leur permettre d'être remboursés sans frais si l'interdiction vient de l'État français.

Nous attirons également votre attention sur les problèmes financiers que ces annulations vont engendrer dans les établissements. Les acomptes versés seront parfois perdus. Nous craignons également que l'agence ERASMUS n'accepte pas de prendre en charge les sommes versées si la mobilité est annulée.

Enfin, concernant les périodes de formation en milieu professionnel, l'annulation soudaine des PFMP à l'étranger risque de rendre difficile la validation de certaines périodes et peut nécessiter un assouplissement des règles de validation pour les examens. Nous souhaitons que cette question soit prise en compte pour ne pas mettre les élèves en difficulté.

Nous vous remercions pour votre écoute et pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ces différentes questions.

## LES REPONSES APORTEES PAR MME LA RECTRICE AUX QUESTIONS DU SNPDEN-UNSA

### - Pourquoi les adjoints n'ont pas reçu par mail le message annoncé par SMS ?

Suite à un problème de configuration des listes de diffusion sur le périmètre rouennais de l'académie ; les adjoints n'ont pas eu le message de dimanche dernier. Ce problème est maintenant résolu pour que l'ensemble des personnels de direction aient la même information.

Le sujet des SMS à envoyer aux adjoints qui n'auraient pas reçu les envois de dimanche dernier est également réglé depuis hier.

### - Pourquoi les infirmières n'ont pas droit aux masques ?

Les personnels soignants en EPLE doivent recevoir prochainement des masques pris sur la réserve nationale. Mais le fléchage des stocks ministériels privilégie les établissements de soins.

- **Sur les internats** : il est préconisé de procéder à l'isolement des cas suspects, avec appel au 15 et ouverture aux autres de l'internat.

## VOYAGES, SORTIES SCOLAIRES, ERASMUS et PFMP

Les représentants du **SNPDEN-UNSA** font remarquer que la décision d'annulation des voyages et sorties scolaires hors du territoire national est lourde de conséquences financières, mais aussi se posent la question pour les situations de validation de PFMP et les échanges ERASMUS. Par ailleurs, le courrier type ne prend en compte que des cas d'annulation plus restrictifs que les consignes ministérielles actuelles.

Le Secrétaire général rappelle qu'il y a des effets de bords pour les voyageurs, pour les assurances à prendre en compte. Les établissements seront accompagnés par le rectorat dans les négociations commerciales qui peuvent avoir lieu au cas par cas. Au niveau national, il y a des négociations engagées entre le ministère et les voyageurs, mais l'avancée de cette négociation nationale n'est pas connue et ses résultats incertains. Il n'y aura toutefois pas de circulaire datée ou signée du ministère. Toutefois, dans la négociation commerciale avec les voyageurs, les établissements peuvent faire référence à ce qui est publié sur le site internet du gouvernement et sur le ministère de l'Éducation nationale ; car ces publications sont juridiquement engageantes.

Les organisations syndicales ont fait remarquer que le courrier proposé ne convient pas puisqu'il évoque le déplacement dans des zones impactées. À quand une décision interministérielle avec une annulation des voyages scolaires à l'étranger sur le site du ministère des Affaires étrangères ? (Rappel : site Ariane du MAE). La Rectrice rappelle qu'il faut un 1er courrier, même s'il a ses limites, pour engager les discussions avec les organismes concernés. Par ailleurs, la phase 3 peut être enclenchée avec de nouvelles préconisations. La rectrice n'a à ce jour pas d'infos sur les préconisations qui pourraient découler de ce stade 3)

Concernant l'académie de Normandie, la demande d'annulation pour les voyages et sorties scolaires hors du territoire national ou dans les clusters du territoire français concerne les actions prévues en mars. Mais au-delà, il y aura prochainement de nouvelles consignes et la rectrice ne veut pas pour l'instant prendre de décision précipitée pour les séjours à l'étranger programmés au-delà de la fin mars. Il faut néanmoins que les établissements regardent de près l'échéancier de leurs possibilités d'annulation avec leurs conséquences financières. Pour les sorties scolaires en France (hors clusters), à ce stade, pas d'annulation. Il n'est donc pas normal que des agences comptables refusent d'encaisser des participations familiales à ces sorties. Le Rectorat enverra un message aux agences comptables afin de s'assurer de la cohérence des propos tenus.

Le **SNPDEN-UNSA** demande des précisions concernant l'accueil de groupes étrangers. Mme la Rectrice rappelle qu'il faut se référer aux consignes en vigueur sur le site du Ministère des Affaires étrangères ou sur la FAQ du site gouvernemental et qu'autant que possible, par principe de précaution il serait préférable de les reporter. La DAREIC peut être sollicitée pour aider les établissements. Pour l'agence ERASMUS, il y aura une négociation particulière (en cours) afin d'obtenir plus de bienveillance. Les PFMP sont considérés comme des situations individuelles et les restrictions qui s'appliquent sont celles en vigueur sur le site gouvernemental (et non pas celles pour les voyages scolaires). En conséquence, les formations prévues à l'étranger n'ont à ce jour pas à être

annulées si elles ne sont pas dans un territoire défini à risque par le Ministère des Affaires étrangères. Le raisonnement est le même pour les autres mobilités individuelles (ex. programme Brigitte Sauzay). Voyages collectifs ou individuels portés par l'OFAJ : c'est à l'OFAJ de prendre ses responsabilités.

La DAREIC peut également aider les établissements à obtenir l'information sur les conditions de sécurité sanitaire dans les lieux d'accueils étrangers.

## PORTES OUVERTES, MANIFESTATIONS EN EPLE ET FORUMS

Concernant, les portes ouvertes ou les forums ; ils sont maintenus si le seuil des 5000 personnes n'est pas franchi ; mais si des chefs d'établissements décident d'une annulation même à des seuils inférieurs, en fonction de la situation locale, ils seront soutenus par le Rectorat. En revanche, il n'a pas été demandé aux DASEN d'émettre un avis défavorable à la tenue de ces portes ouvertes.

## SIGNALEMENT ET REMONTES DES SITUATIONS PREOCCUPANTES

Le **SNPDEN-UNSA** demande que soit clarifié la procédure de remontée des situations et s'il y a une cohérence académique sur la question. Le ministère demande un relevé de situation deux fois par jour via un tableau Excel ; si la situation évolue entre le premier et le deuxième constat. Les DASEN du 14 et du 76 ont diffusé ces tableaux avec la consigne aux EPLE de faire deux remontées par jour, pas ceux de l'Eure, de la Manche et de l'Orne qui ont opéré un travail de centralisation en se basant sur les signalements faits à la cellule d'écoute instaurée dans chaque DSDEN. Il est rappelé que les établissements doivent signaler à la cellule de veille les cas suspects tels que définis dans la FAQ du site gouvernemental ou pour lesquels un appel au SAMU 15 a été fait. Après discussion, il est décidé que pour le Calvados et la Seine-Maritime, les EPLE ne remplissent le tableau que s'ils ont une situation ou un événement à déclarer.

Mme La Rectrice insiste sur le fait que ce n'est pas aux établissements de poser un avis « médical » sur la situation d'un élève ou d'un personnel. S'il y a un doute, il faut inviter les personnes concernées à prendre contact avec le 15 et le médecin du SAMU posera à distance un diagnostic de situation qui sera remonté par les EPLE à la cellule d'écoute des DSDEN.

Concernant les mesures de confinement des personnels et des élèves ayant séjourné dans les villes des 3 clusters : il y a un discours différent de l'ARS et du MEN. La Rectrice en est consciente et précise que la divergence de consigne devrait être rapidement réglée.

**En conclusion, Madame la Rectrice remercie les personnels de direction pour leur engagement professionnel.**